Délibération n°2021/59

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 715-2 et suivant ;
Vu les statuts et le règlement intérieur, en vigueur de l'établissement ;
Vu la délibération n°2018/20 du Conseil d'Administration de l'UTT du 13 mars 2018 validant la création du « Diplôme d'Université « Ingénierie, Réseaux, Informatique et Systèmes d'Information » IRIS, ci-après dénommé DU IRIS ;
Vu les évolutions proposées par les équipes pédagogiques de l'UTT et de l'ISJ et présentées au comité de suivi de l'accord cadre UTT ISJ qui encadre la délivrance de cette formation au Cameroun.

Objet : Règlement des études du DU IRIS - Institut Saint-Jean
Le Conseil d'Administration approuve le règlement des études du DU IRIS dispensé aux étudiants du cycle d'ingénieur camerounais inscrits à l'Institut Saint Jean, applicable à partir de la rentrée académique 2021/2022 figurant en annexe.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 22 Présents : 13 Pouvoirs : 8 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Troyes, le 15 décembre 2021
Le président du conseil d'administration

Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 17/12/2021
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 17/12/2021

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – CS 42060 – 10004 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 25 71 76 00 – télécopie : 33 (0) 25 71 76 76 – site web : www.utt.fr